PYRÉNÉES – ATLANTIQUES MAIRIE DE 64250

Louhossoa

20150060



Conseil du 10 novembre 2015

Tél: 0559933092 Fax 0559933498 Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents:

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, OSPITAL Marie Dominique, SAPPARART Bertrand, IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis: Conseillers

Etaient excusés:

OLHAGARAY Michel,

Secrétaire: ALZURI Isabelle

Objet: AVIS EMIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a engagé une importante réforme de l'organisation territoriale du pays qui vise à simplifier et à rationaliser les institutions locales.

Cette réforme s'est matérialisée par la loi du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Celle-ci confie aux Préfets le soin de préparer et de mettre en œuvre au terme d'une concertation avec les élus, un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

L'objectif annoncé de ce schéma est de renforcer les solidarités territoriales pour accompagner les communes et leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire et favoriser une meilleure gestion et mutualisation de leurs services. Il se traduit par une poursuite du mouvement de regroupement de communes, mais aussi par

une réduction significative du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes.

Ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 29 septembre 2015.

Pour répondre tout à la fois aux obligations, objectifs et orientations fixées par le législateur et aux attentes formulées par les élus locaux, le préfet a proposé, pour le territoire du Pays basque, la fusion des 10 EPCI à fiscalité propre qui le composent pour constituer une Communauté d'Agglomération Pays basque.

Il est proposé au Conseil municipal:

• D'émettre, dans un premier temps, un avis simple ne revêtant pas à ce stade de portée décisionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (neuf pour, cinq contre) :

D'EMETTRE un avis favorable sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) préconisant la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique (EPCI) pour le pays basque.

SOLLICITER à Mr le Préfet, des éclaircissements sur la fiscalité, et sur la future gouvernance.

Pour copie conforme Louhossoa le 12 novembre 2015 Le Maire,

